

Commune de
MONTMEYRAN



Plan Local d'Urbanisme

Alimentation en eau potable : notice explicative

Arrêté le : 31 janvier 2013	Modifications :
Enquête publique du : 3 juin au 3 juillet 2013	
Approuvé le : 26 septembre 2013	

ALIMENTATION EAU POTABLE : NOTE EXPLICATIVE

Le Syndicat des Eaux du Sud Valentinois (SIESV) constitué en 1975 comporte douze communes sont couvertes par ce syndicat : Amboinil, Beaumont les Valence, Beauvallon, Combovin, Etoile sur Rhône, La Baume Cornillane, Léoncel, Montéléger, Montmeyran, Montoisson, Ourches et Upie, est un syndicat à vocation unique (SIVU).

Il réalise les travaux d'extension et de renforcement des réseaux et assure la gestion et l'entretien des réseaux et installations de production. Le service est exploité en délégation de service public (DSP) par un contrat d'affermage signé avec la société Véolia Eau pour une durée de douze ans et qui prendra fin le 31 décembre 2015. Le délégataire assure : l'entretien des réseaux, la distribution de l'eau potable et la surveillance des installations. Afin de sécuriser la ressource en eau, des interconnexions sont faites avec le syndicat de la plaine de Valence, les communes de Montvendre et de Livron.

Les sites de pompage du Syndicat sont situés sur la Commune de BEAUMONT-LES-VALENCE (puits des Tromparents), sur la Commune de MONTMEYRAN (forage de Ladeveaux), et sur la commune de MONTTOISON (forage de Jupe). Plusieurs sources captées sur la Raye, sur les communes de LA BAUME CORNILLANE et OURCHES, complètent le volume disponible. Ces différentes ressources permettent d'assurer l'alimentation des 12 communes adhérentes au ainsi qu'une vente d'eau à la commune de Portes-les-Valence.

Toutes les ressources du syndicat disposent de mesures de protection définies par des arrêtés préfectoraux.

Le PLU a pris en compte les périmètres de protection immédiat et rapproché du forage de Ladevaux situé sur son territoire (report du PPI, PPR et PPE sur le plan des servitudes).

I - LA RESSOURCE

La commune de MONTMEYRAN est desservie à partir des stations de pompage et des sources gravitaires :

- ⇒ La station de pompage de Ladeveaux avec deux forages profonds équipés chacun d'une pompe d'une capacité de production de 1120m³/h,
- ⇒ Les sources captées dans la Raye,
- ⇒ La station de pompage des Tromparents à BEAUMONT-LES-VALENCE dispose d'un puits équipé de 6 groupes électropompes :
 - 2 sur le Bas Service (350 m³/h et 335 m³/h)
 - 2 sur le Moyen Service (100 m³/h et 70 m³/h)
 - 2 sur le Haut Service (135 m³/h et 100 m³/h)Capacité de production : 1050m³/j

Ce puits dispose d'une grosse capacité de production mais c'est un captage superficiel dans une zone urbaine aménagée et avec des pressions agricoles importantes. La qualité de son eau est vulnérable aux nitrates et aux pesticides sans que les limites de qualité soient dépassées. Ces multiples ressources assurent une sécurité de l'approvisionnement en eau du SIE et de la commune.

II - STOCKAGE – TRAITEMENTS DE L'EAU

Le réservoir de Ladeveaux (1000 m³) et le réservoir de la Motte (200 m³) assurent le stockage et la distribution de la commune.

Le réservoir de Ladevaux est relié à la station de pompage des Tromparents par une canalisation fonte DN 200 mm, maillée avec toutes les conduites principales fonte DN 125 mm de distribution et aux forages profonds de Ladeveaux par des canalisations DN 125 mm.

Les 2 réservoirs et la station de pompage des Tromparents disposent de station de chloration pour sécuriser la qualité bactériologique de l'eau distribuée.

III - DISTRIBUTION

La distribution de la Commune se fait gravitairement à partir des 2 réservoirs qui alimentent tous les quartiers de la commune.
L'eau distribuée est de bonne qualité sur le plan bactériologique et physico chimique (100 % de conformité en 2011).

IV – LE BILAN DE L'ANNEE 2012.

- Desserte : au 31.12.2012, 19756 habitants, représentant 8430 abonnés (soit 2.34 habitants par abonnement), dont 1253 abonnés sur Montmeyran, soit +0.6% par rapport à 2011 étaient desservis en eau potable par le syndicat.
- Linéaire : le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 594,90km.
- Prélèvements : les débits nominaux autorisés par l'arrêté de DUP sont, pour l'ensemble des forages, de 5 635 600m³/an. En 2012, le prélèvement de la ressource à représenté 2 845 404m³ ont été prélevés, soit – 1.2% par rapport à 2011. 6 % (soit 170.231m³) du prélèvement total proviennent des sources de la Raye, ce qui représente une progression de + 24.8% par rapport à 2011. Les 94 % concernent les captages : les puits en nappe phréatique (Tromparents) et les forages en nappe profonde de Ladeveaux, de Juppe, et de Léoncel.
- Qualité de l'eau : les prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) présentent les caractéristiques suivantes :
 - Pour les paramètres microbiologiques les 67 prélèvements effectués n'ont révélé aucune non conformité.
 - Pour les paramètres physico-chimiques, sur les 53 prélèvements effectués, 1 seul s'est avéré non conforme.
- L'indice de performance qui était de 76,9 % en 2011 est passé à 82 % en 2012.

Conclusion : les eaux distribuées en 2012 ont été de très bonne qualité bactériologique et le traitement de désinfection est parfaitement efficace
Les concentrations de nitrates restent modérées (37mg/l pour un maximum de 50mg/l) et les pesticides, à l'état de traces sont sans conséquences sur la potabilité de l'eau.

Cependant, il convient de rester très vigilant car près de 45% de l'eau potable desservie sur le réseau, provient des puits des Tromparents dit « prélèvement de surface » et reste donc très vulnérable aux pollutions.

Lors de la réunion du 27 septembre 2012, le Comité syndical a décidé d'adhérer au pacte d'Istanbul (créé à l'occasion du forum mondial de l'eau réuni en 2009). Ce pacte reconnaît que l'accès à une eau de bonne qualité et à l'assainissement est un droit fondamental pour les êtres humains et que l'eau doit rester un bien public et doit gérée de manière durable. Le syndicat a ainsi donné un accord de principe pour s'engager dans une démarche de coopération décentralisée dans le cadre de la loi Oudin-Santini.

V- PROPOSITIONS D'AMELIORATION.

Plusieurs aménagements destinés à améliorer la fiabilité du service d'eau potable sont à l'étude. Ce sont :

- la construction d'un nouveau réservoir pour les eaux produites par le forage de Jupe afin d'en utiliser la capacité résiduelle pour alimenter Ladeveaux en cas de mise hors service du puits des Tromparents
- le renforcement de la capacité de stockage du réservoir des Rebatières pour faire face à l'importante sollicitation créée par la vente en gros à la commune de Portes-Les-Valence
- le renforcement de la capacité de transfert du réservoir de Jupe vers celui des Rebatières